

Paule Hamelin

Ligne directe: 514-392-9411 paule.hamelin@gowlingwlg.com

Adjointe

Tél.: 514 878-9641, poste no: 65254

VIA LE SDÉ

Montréal, le 25 mars 2022

Me Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE Tour de la Bourse 800, Place Victoria, bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: ÉNERGIR - DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES

COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIR

DOSSIER DE LA RÉGIE: R-3867-2013, PHASE 2B, VOLET 2

Notre dossier : L153570006

Chère consœur,

Pour donner suite à la lettre procédurale de la Régie du 15 mars dernier (A-0343), nous vous faisons parvenir au nom de l'Association des consommateurs industriels de gaz (« l'ACIG ») les informations suivantes quant à la préparation de l'audience dans le dossier mentionné en titre débutant le 4 avril prochain.

1. Le temps requis pour la présentation de la preuve

Nous prévoyons une durée d'environ une (1) heure pour la présentation de la preuve. Nous verrons à acheminer à la Régie avant la tenue de l'audience un affidavit attestant de la véracité des faits allégués à la preuve écrite déposée afin d'accélérer le processus d'adoption de celle-ci.

2. <u>Liste des témoins</u>

Le panel de l'ACIG sera composé de quatre (4) témoins. Messieurs Nazim Sebaa et Anthony Vachon témoigneront à titre d'analystes de l'ACIG afin de présenter la preuve écrite soumise. Monsieur Yves Séguin, Directeur approvisionnement en énergie de Domtar et monsieur Serge Laflamme, Directeur approvisionnement en énergie, de Rayonier Advanced Materials témoigneront comme représentants de leurs sociétés respectives lesquelles sont membres de l'ACIG en lien avec les impacts des changements proposés par Énergir relativement à l'obligation minimale annuelle (« OMA ») et relativement au nouveau tarif d'équilibrage.

Nous verrons à déposer au cours de la semaine prochaine en liasse le curriculum vitae des témoins du panel.

3. Temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Énergir

Nous prévoyons pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir environ 15 à 30 minutes sous réserve de leur présentation en audience. Nous ne prévoyons pas contre-interroger les témoins des intervenants sous réserve de ce qui sera présenté à l'audience.

4. Temps prévu pour l'argumentation

Nous prévoyons une durée d'environ 30 à 45 minutes pour notre argumentation. Nous apprécierions pouvoir plaider oralement.

Nous n'avons pas d'autre commentaire à formuler au niveau du calendrier de l'audience outre le fait qu'un délai entre l'audition de la preuve et les plaidoiries serait apprécié.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Paule Hamelin

Tank yam 2:

PH/st